

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - SERVICE DE L'EAU - 2023_DE_14

Voir délibération jointe

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 14 avril 2023.

Le Maire
Yves MALRIC.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2023
et publié ou notifié le 24 avril 2023

RF
SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/04/2023
012-211200225-20230414-2023_DE_14-DE

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 8
 Abstention 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation : samedi 13 avril 2019

L'an Deux mille vingt ~~trois~~, Le Conseil Municipal,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Yves MALRIC, Maire.

Présents :

BOUSQUET Angèle, CRISTOL ép. FRAISSE Julie, GIACOBBI Bastien,
MAILHE Anne-Marie, MALRIC Yves, ROMIER Jean-Pierre, VALDEYRON Philippe,
VIALA Béatrice.

Secrétaire(s) de séance : Béatrice VIALA

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 7 433.53

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 363.74
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	4 069.79
Résultat cumulé au 31/12/2022	7 433.53
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	7 433.53
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 433.53
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Yves MALRIC, Maire
à LA BASTIDE PRADINES le 18/04/2019
Le Maire : Yves MALRIC

Délibéré par Le Conseil Municipal
à LA BASTIDE PRADINES le 18/04/2019
Les membres du Conseil Municipal




